



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Loi concernant la lutte contre le tabagisme Chertsey dévoile sa campagne de sensibilisation

Chertsey, le 24 novembre 2016 – Comme toutes les autres municipalités et villes du Québec, la municipalité de Chertsey a l'obligation d'appliquer la Loi concernant la lutte contre le tabagisme du gouvernement du Québec. Les dernières mesures à entrer en vigueur seront effectives samedi le 26 novembre. Elles incluent notamment l'interdiction de fumer et de vapoter dans un rayon de moins de neuf mètres (9 m) de toutes portes et fenêtres qui s'ouvrent.

La campagne de sensibilisation de la Municipalité comporte des affiches, installées près des portes des bâtiments municipaux, qui y font référence, ainsi que des enseignes, situées dans les parcs et les aires de jeux extérieures, arborant le slogan : « Je bouge, je m'amuse, je respire sans fumée ! ». Ces dernières visent les lieux où se trouvent des personnes mineures. Notez que la Municipalité a laissé à la disposition des fumeurs des cendriers afin que ceux-ci puissent jeter leurs mégots.

Les citoyens qui désirent obtenir plus d'information peuvent consulter le site Web du ministère de la Santé : sante.gouv.qc.ca/tabagisme Merci de respecter la Loi.



La municipalité de Chertsey est située dans les montagnes de Lanaudière. Elle est reconnue pour ses quelque 125 lacs et appréciée des villégiateurs qui font tripler sa population en période estivale. Les près de 5 000 Chertsois sont fiers de leur histoire vieille de plus de 150 ans, de la nature généreuse qui les entoure et des artistes qui s'en inspirent.

- 30 -

Source : Julie Comtois, directrice intérimaire des communications, Municipalité de Chertsey.
Contact : (450) 882-2920 poste 251 _ www.municipalite.chertsey.qc.ca